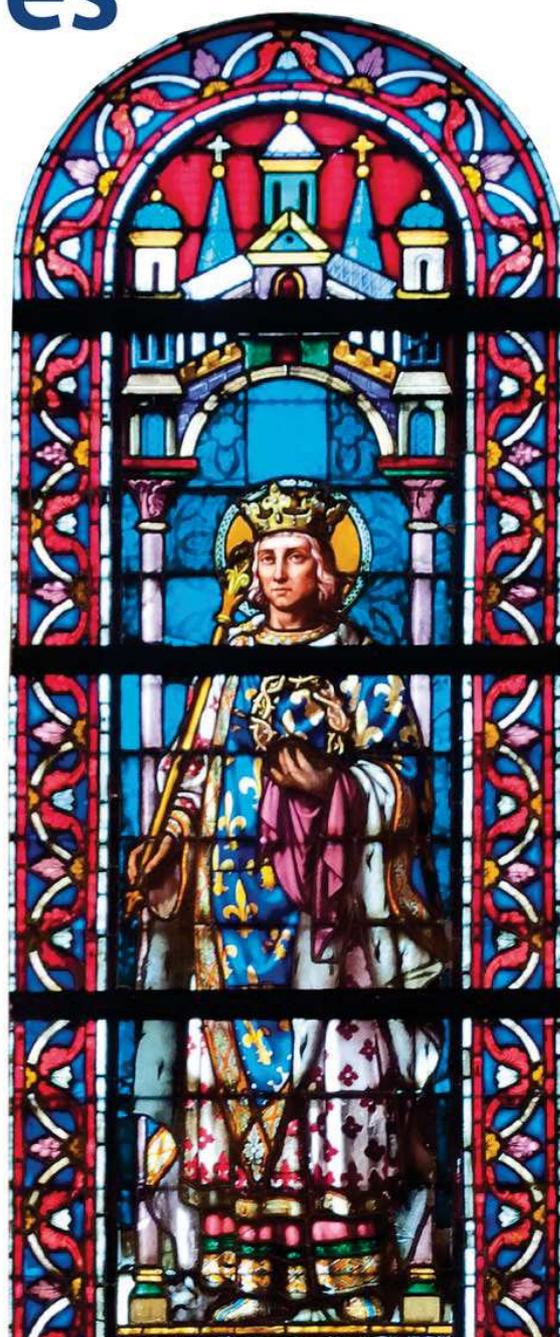


Sous la direction de  
**Ludovic Laloux**  
**Romane Monnier**

# États, pouvoirs et frontières

Enjeux stratégiques  
nationaux  
et internationaux,  
de l'époque médiévale  
à nos jours





**COMITÉ SCIENTIFIQUE  
DES PRESSES UNIVERSITAIRES  
RHIN & DANUBE**

- AYUSO Miguel (professeur, juriste)  
*Université pontificale Comillas (Madrid, Espagne)*
- BAUMERT Nicolas (maître de conférences, géographie)  
*Université de Nagoya (Japon)*
- BELLESCIZE Ramu DE (professeur, juriste)  
*Université de Lille (France)*
- BIRK Matjaž (professeur, littérature)  
*Faculté des Lettres de l'Université de Maribor (Slovénie)*
- BOYER Pierre-Louis (maître de conférences habilité à diriger des recherches, juriste)  
*Université du Mans (France)*
- DOUNOT Cyrille (professeur, histoire du droit)  
*Université Clermont Auvergne (France)*
- DYMYD Mychajlo (professeur de droit canonique oriental, d'ecclésiologie et de théologie)  
*Université catholique ukrainienne, L'viv (Ukraine)*
- EFMERTOVA Marcela (professeur, histoire contemporaine)  
*Université polytechnique de Prague (République tchèque)*

- FUKUDA Maki (maître de conférences, histoire du droit occidental)  
*Université de Kobe (Japon)*
- IANAKIEV Youri (maître de conférences habilité à diriger des recherches, psychologie)  
*Département de psychologie*  
*Université de Plovdiv « Paisii Hilendarski » (Bulgarie)*
- KENT Neil (professeur, histoire contemporaine)  
*Université de Cambridge (Royaume-Uni)*
- LALOUX Ludovic (professeur, histoire moderne)  
*Université polytechnique Hauts-de-France (Valenciennes, France)*
- LUISE Gennaro (professeur associé, métaphysique)  
*Université pontificale de la Sainte-Croix (Rome)*
- MASFERRER Aniceto (professeur, juriste)  
*Université de Valence (Espagne)*
- MIRKOVIC Aude (maître de conférences habilité à diriger des recherches, juriste)
- NICKLAS Thomas (professeur, études germaniques)  
*Université Reims Champagne – Ardenne (France)*
- POSCH Walter (Instructeur-major)  
*Académie de la Défense de Vienne (Autriche)*
- THÉVENIN Étienne (maître de conférences habilité à diriger des recherches, histoire contemporaine)  
*Université de Lorraine (France)*
- WATSON-GANDY Mark (professeur invité, histoire du droit)  
*Université de Westminster (Royaume-Uni)*

# LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE ET LA CHINE SONT-ILS DES EMPIRES ?

Emmanuel LYNCH\*

Présentant le conflit en Ukraine comme étant aussi un affrontement entre l'Empire russe et ce qui est devenu l'Empire de l'Union européenne, l'article «Ukraine : Vers un nouvel affrontement des Empires ?» publié le 12 mars 2022 a suscité de nombreuses questions, en particulier celle de savoir si les États-Unis d'Amérique étaient un Empire. L'objet de l'article qui suit est de mener une réflexion visant à y répondre. Même si les États-Unis sont un État très puissant qui est beaucoup intervenu dans le monde au XX<sup>e</sup> et au début du XXI<sup>e</sup> siècle, ce dernier ne semble pas être à première vue un Empire pour une raison tenant au fait que, contrairement à l'Empire de l'Union européenne ou au défunt Empire de l'Union soviétique par exemple, il n'y a pas de citoyenneté impériale ni de gouvernement commun aux différents Peuples et Nations appartenant à l'extension géographique que certains considèrent couverte par cette «hyperpuissance» américaine.

L'historien et spécialiste des relations internationales Jean-Baptiste Duroselle, auteur de *Tout Empire Périra*, pensait ainsi que l'on ne peut parler à propos des États-Unis ni d'Empire ni «d'empire clandestin, ou de néo-colonialisme tout-puissant»<sup>1</sup>. Bien que les États-Unis interviennent militairement dans le monde depuis plus d'un siècle, la Nation

---

\*

1 Jean-Baptiste DUROSELLE, *Tout Empire périra – Théorie des relations internationales*, Malakoff, Armand Colin, 1992, 346 p., p. 298-299.

américaine n'a cependant pas imposé, à l'instar de l'Empire soviétique ou de l'Empire de l'Union européenne, une citoyenneté impériale aux pays conquis. L'Empire de l'Union européenne s'étend pour sa part indéfiniment et considère qu'«est citoyen de l'Union toute personne ayant la nationalité d'un État membre» comme le précise l'article 9 du Traité sur l'Union européenne signé en 1992 et aujourd'hui repris dans l'article 20 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) signé en 2007. Un Français est citoyen de la Nation française mais aussi de l'Empire de l'Union européenne. Cela suppose la soumission aux lois de l'Empire. Il n'en est absolument pas de même pour les pays que certains verraient comme «inféodés» aux États-Unis.

Comme l'explique l'auteur de cet article dans son ouvrage *La Nation face à l'Empire* publié en 2021 et réédité en 2022, «les États-Unis sont peut-être une «hyperpuissance nationale» mais certainement pas une «hyperpuissance impériale» puisqu'ils ne sont pas un Empire. Face aux États-Unis, l'Empire de l'Union européenne pourrait être pour sa part qualifié d'«hypo-puissance impériale»». Certains considèrent cependant que l'OTAN et le dollar sont des instruments «impérialistes» de domination, méritant alors une étude encore plus approfondie. Anticipant la question de savoir si la Chine serait un Empire, l'analyse prendra aussi en compte la question de «l'Empire du milieu». L'article «Les États-Unis d'Amérique sont-ils un Empire ?» est disponible sur le site [francelibrevraieeurope.fr](http://francelibrevraieeurope.fr).

## **Quel est le propre d'un Empire ?**

Le propre d'un Empire est en premier lieu de posséder un gouvernement commun à plusieurs Peuples et Nations, séparant par conséquent la citoyenneté de l'Empire de la nationalité des personnes. L'Empire repose en second lieu sur un espace conquis et tend à s'étendre géographiquement. En troisième lieu, les Empires sont porteurs d'une idéologie généralement traduite par une «mission universaliste et une promesse d'éternité»<sup>2</sup>.

À titre d'exemple, la Fédération de Russie rassemble quatre-vingt-cinq entités dénommées «sujets de la Fédération de Russie» dont

---

2 Jean-Louis VAN REGEMORTER, in Jean TULARD, *Les empires occidentaux, de Rome à Berlin*, Paris, Presses universitaires de France, 1997, p. 140.

vingt-deux républiques qui ont une constitution propre. Différents Peuples comme les Slaves, les Turcs ou les Mongols appartiennent à cette fédération qui a repris l'emblème de l'aigle bicéphale de l'ancien Empire des tsars. De nombreuses langues sont parlées sans compter la pluralité des religions installées depuis longtemps. Il s'agit donc clairement d'un Empire dont le prédécesseur, l'Union des républiques socialistes soviétiques (URSS), avait mis en place une « citoyenneté impériale » au niveau de l'Empire soviétique à l'intérieur duquel les citoyens avaient une « nationalité » correspondant souvent à des Peuples (Russes, Tatares...).

Les Empires occidentaux européens, l'Empire français de Napoléon et le Troisième Empire allemand d'Hitler en particulier, tous deux de nature matérialiste et athée, partageaient les caractéristiques propres aux Empires dont celles d'être fondées sur une logique d'expansion et de conquête et de différencier la citoyenneté de la nationalité au sein de l'Empire. Il convient d'ailleurs de préciser que l'Empire français de Napoléon était un véritable Empire tandis que celui de son neveu Napoléon III, bien que le régime officiel se somme « Empire », n'en avait pas les caractéristiques, la citoyenneté française correspondant à la nationalité française.

Si l'État, dont le propre est de faire les lois, se situe ultimement au niveau de l'Empire, que l'on appellera ici l'État-Empire, il en est autrement pour les citoyens d'un État-Nation pour lequel l'État se situe au niveau de la Nation, ce qui était par exemple le cas de la France jusqu'à l'Acte unique de 1986 mais surtout jusqu'au traité de Maastricht de 1992.

## **L'Union européenne : un excellent exemple d'Empire**

Dans la présentation de l'ouvrage *Les empires occidentaux de Rome à Berlin*<sup>3</sup>, le professeur de droit Maurice Duverger, ancien éditorialiste au *Monde* et député européen pour le Parti communiste italien, fut un des grands idéologues du *Nouvel Empire* de l'Union européenne.

« Étendue de l'Irlande aux bouches du Danube et du Cap Nord à Malte, la grande Europe englobera au début du XXI<sup>e</sup> siècle plus

---

3 *Ibid.*

de 30 nations et de 500 millions d'hommes et de femmes. Elle formera ainsi le plus grand ensemble impérial du monde, auquel il ne manquera que des institutions lui permettant de décider efficacement et rapidement d'une façon collective. Mais elle ne pourra ni ne voudra s'organiser sur le modèle des États-Unis dont les Cinquante États fédérés qui les constituent n'ont pas le statut juridique, l'importance politique et la tradition historique d'une nation véritable, laquelle n'existe que sur le plan de la fédération. »<sup>4</sup>

L'Union européenne repose sur des traités supranationaux qui ont institué en premier lieu un parlement que l'on pourrait voir comme une « Diète de Strasbourg » pour voter des lois (la Diète d'Empire était dans le Saint Empire romain germanique une sorte de parlement), en second lieu une cour pour rendre la justice (la Cour de justice de l'Union européenne ou CJUE), en troisième lieu une banque pour émettre de la monnaie au niveau de la fédération supranationale (la banque centrale européenne ou BCE) et en quatrième lieu des capacités guerrières permettant par exemple à l'Empire de l'Union européenne de fournir des armes létales à l'Ukraine. Tous ces éléments de souveraineté (faire les lois, rendre la justice, battre monnaie et déclarer de la paix et de la guerre) font de l'Union européenne un État de nature fédérale et supranationale.

L'Union européenne est une construction politique qui se situe au-dessus des Nations et donne une citoyenneté commune à ses ressortissants. La première « pierre » de cet Empire fut matérialisée par la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) qui, après les développements supranationaux de la construction dite « européenne », aboutit avec le traité de Maastricht à une citoyenneté impériale officielle. Dans le cas de l'Union européenne, les deux autres critères propres aux Empires sont réunis, à savoir la projection dans un espace conquis (généralement sans usage de la force) et la logique universaliste. L'Empire de l'Union européenne possède cependant la particularité que les citoyens de ses États-membres ont deux citoyennetés, celle de leur Nation qu'ils ont conservée (la France par exemple) et celle de l'Empire de l'Union européenne (comme indiqué en haut de la couverture d'un passeport français par exemple). Ceux qui voudraient

---

4 Maurice DUVERGER, in Jean TULARD, *ibid.*, p. 4.

approfondir ce sujet sont invités à lire *La Nation face à l'Empire*, écrit par l'auteur de cet article, édité en 2021 et réédité en 2022.

## **Les États-Unis d'Amérique, de quoi parle-t-on ?**

La passion de l'auteur de cet article pour l'histoire de l'Amérique française, présentée entre autres dans la belle étude<sup>5</sup> de Gilles Havard et Cécile Vidal, n'est pas cachée. Descendant d'une famille d'Irlandais réfugiés en France à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle pour cause de religion<sup>6</sup>, ce sont aussi des millions d'Irlandais qui partirent dans les siècles qui suivirent pour l'Amérique du Nord dans l'espoir d'y trouver une vie meilleure. Pour aller un peu plus loin, ce sont d'abord des Anglais, des Espagnols, des Français et des Hollandais qui s'installèrent puis des Irlandais, des Écossais, des Allemands, des Polonais, des Russes... Les Français y tinrent un rôle prépondérant car ils s'installèrent et prirent le contrôle d'un immense territoire, la Louisiane en particulier, bien plus grand que l'État-fédéré qui en porte actuellement le nom. L'Amérique du Nord fut en effet une terre d'immigration pour de nombreuses personnes qui, entre autres, fuyaient historiquement la pauvreté, les guerres, les persécutions ou bien qui tentaient tout simplement leur chance pour découvrir les immenses espaces peu peuplés de l'autre côté de l'Atlantique.

Les Français s'étaient aussi installés plus au nord du continent mais ces terres furent presque toutes perdues à l'issue de la guerre de Sept Ans. La langue française demeura cependant au Québec, actuelle province du Canada qui compte aujourd'hui plus de huit millions d'habitants dont les trois quarts environ sont francophones. Il est évident que l'apport européen en Amérique du Nord est majeur à commencer par la langue, la religion et la culture qui firent de cet espace nord-américain une « colonie européenne » au-delà de l'Océan. Les États-Unis d'Amérique s'affranchirent par la suite de la domination des Nations européennes. En envoyant des renforts pour soutenir les insurgés américains dans

---

5 Gilles HAVARD, Cécile VIDAL, *Histoire de l'Amérique française*, Paris, Flammarion, 2003, rééd. Paris, Flammarion, 2019.

6 Patrick CLARKE DE DROMANTIN, *Les réfugiés jacobites dans la France du XVIII<sup>ème</sup> siècle, L'exode de toute une noblesse pour cause de religion*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2005.

leur lutte contre l'Angleterre afin qu'ils deviennent un acteur à part entière de l'Histoire, le roi de France les y aida.

Rassemblant de nombreuses personnes ayant fui l'oppression, l'Amérique du Nord hésite depuis plusieurs décennies entre sa nature isolationniste et un interventionnisme lié peut-être à son orgueil de grande nation (une caractéristique qui fut aussi à la base du développement de l'Empire colonial initié par la III<sup>e</sup> République française en Afrique et en Asie). Les États-Unis sont en effet un pays singulier qui, comme la France, a un goût prononcé pour l'universalité. Pour simplifier à l'extrême, les États-Unis sont devenus une terre délimitée par des frontières assez « naturelles », entre deux océans et un isthme au sud, originalement peuplée d'ethnies autochtones amérindiennes (Sioux, Apaches, Cherokees...), qui « absorba » entre autres des colons européens, des esclaves africains devenus libres longtemps après leur arrivée, des populations métissées d'Amérique latine sans compter des communautés issues d'autres Civilisations (Chine, Japon...). D'une logique historique multiethnique et multiculturelle, les États-Unis cherchèrent à faire un seul Peuple et une même Nation.

### **Les États-Unis d'Amérique sont-ils un Empire ?**

Les États-Unis résultent de la projection de l'Europe au Nord du continent américain et rassemblent historiquement un ensemble d'européens venus sur une terre faiblement peuplée, devenue un seul Peuple qui s'est très tôt pensé en Nation avant que de nombreuses autres immigrations ne se succèdent (africaine issue de l'esclavage, latino-américaine...). Les États-Unis ne sont pas comme l'Europe un ensemble de Peuples et de Nations distincts.

Certains qualifient les États-Unis d'« Empire américain » mais il ne s'agit pas d'un gouvernement impérial qui dirige différents Peuples et Nations puisque les États-Fédérés ne sont pas véritablement des Peuples et des Nations. Le niveau fédéral se limite au gouvernement d'un seul Peuple et d'une seule Nation même si l'histoire a conduit à une organisation fédérale, conséquence entre autres de l'extension géographique des États-Unis. Le gouvernement fédéral détient les prérogatives régaliennes majeures de la défense de la Nation et de battre monnaie. Ne séparant pas la citoyenneté de la nationalité et ne

gouvernant pas plusieurs Peuples et Nations distincts, les États-Unis ne sont donc pas un Empire.

Les États-Unis devinrent au XX<sup>e</sup> siècle la Nation la plus puissante du monde. Au cours des deux conflits mondiaux qui ensanglantèrent le XX<sup>e</sup> siècle, ces derniers apportèrent un soutien déterminant pour que les Alliés puissent battre successivement le Deuxième Empire allemand puis le Troisième Empire allemand. L'engagement américain aux côtés des Britanniques et d'autres Nations européennes pendant la Deuxième Guerre mondiale permit à la France de recouvrer sa liberté perdue pendant quatre ans. Pour ceux qui le souhaitent, la lecture des ouvrages de Yves-Marie Nouailhat et Maya Kandel, professeurs d'histoire, peuvent aider à comprendre le rapport entre les États-Unis et le monde<sup>7</sup>. Les États-Unis d'Amérique tendent ainsi à être une Nation puissante ayant acquis une influence importante dans le monde sans être *stricto sensu* un Empire. À l'opposé du Troisième Empire allemand, de l'Empire soviétique ou de l'Empire de l'Union européenne, il n'est pas question pour les États-Unis de s'étendre indéfiniment pour soumettre à leur gouvernement de nouvelles terres, au sens où les Peuples et les Nations seraient intégrés à un Empire dont les lois seraient votées au sein du Parlement de l'Empire, ce qui est le cas de l'Empire de l'Union européenne.

Pour être le plus précis possible, il y a une première limite à ce raisonnement en conséquence de l'histoire des populations amérindiennes. Il s'agit-là d'une spécificité américaine. Le faible nombre des communautés autochtones fait cependant difficilement du gouvernement américain un pouvoir exerçant son pouvoir sur plusieurs Peuples et Nations aussi importantes en termes de taille qu'en Europe occidentale au sein de l'Union européenne ou bien qu'en Europe orientale au sein de la Fédération de Russie. Il semble y avoir aussi une deuxième limite posée par le regroupement ethnique de plusieurs populations qui ne vont pas chercher de conjoint en dehors de leur communauté, phénomène qui est apparu plus récemment en France par suite du refus de certaines communautés refusant de se fondre dans la

---

7 Yves-Henri NOUAILHAT, *Les États-Unis et le monde de 1898 à nos jours*, Malakoff, Armand Colin – Collection U, 2003 ; Maya KANDEL, *Les États-Unis et le Monde, de George Washington à Donald Trump*, Paris, Perrin, 2018.

Nation française, cause parmi d'autres de la constitution d'une sorte d'« archipel » pour reprendre l'expression de Jérôme Fourquet<sup>8</sup>.

## **La Chine est-elle un Empire ?**

Qualifié d'« Empire du Milieu » par les Français au XIX<sup>e</sup> siècle, les Chinois appellent leur pays *Zhong Guo* : *Zhong* pour le centre, le milieu et *Guo* pour le pays au sens moderne du terme mais qui signifiait dans son sens plus ancien royaume ou pays. L'empereur de Chine recevait le mandat céleste de gouverner au centre du monde terrestre « tout ce qui est sous le ciel ». Plus on s'éloignait du centre, dans une logique de cercles concentriques, moins on était d'une certaine manière « civilisés » pour prendre une analogie occidentale. L'Empire était formé par les États qui reconnaissaient sa supériorité et son autorité, se retrouvant ainsi « civilisés » tandis que ceux qui se situaient dans les cercles extra-périphériques se retrouvaient « barbares » comme ils seraient appelés en Europe. La Chine reconnaît de nombreuses ethnies sur ses terres qui ont souvent leurs propres langues à l'image des Hans, des Mongols ou des Ouighours. La caractéristique des Empires consistant à séparer la nationalité de la citoyenneté est donc vérifiée parce que la Chine sépare l'identité ethnique de la citoyenneté, même si la logique d'ethnie en Chine n'est pas comparable à celle la nationalité dans l'Empire de l'Union européenne. La Chine ne semble cependant pas être « autant » un Empire que celui de l'Union européenne tant le centre de gravité semble être représenté par les Hans (nationalité qui représente plus de 90 % de la population<sup>9</sup>).

## **La puissance économique est autre que l'ordre politique d'un Empire**

Sur le plan économique et financier, les États-Unis et la Chine sont agressifs. Les règles de l'Empire de l'Union européenne sont d'ailleurs parfaitement efficaces pour que les Nations européennes se

---

8 Jérôme FOURQUET, « L'archipel français », *Naissance d'une nation multiple et divisée*, Paris, Seuil, 2019.

9 Michel CARTIER, dans Pierre GENTELLE, *Chine, peuples et civilisation*, Paris, La Découverte, 2004, p. 58-59.

fassent déposséder de leurs actifs par ces deux grandes puissances qui, pour leur part, savent parfaitement se protéger des tentatives d'appropriations des étrangers. La Chine empêche en effet fortement toute domination de capitaux étrangers sur ses propres actifs tandis que les États-Unis ont mis en place l'arsenal juridique permettant de protéger de nombreux secteurs stratégiques.

Certains peuvent accuser les États-Unis d'«impérialisme économique» ou d'«impérialisme financier»<sup>10</sup> mais ceci ne répond pas aux caractéristiques d'un Empire (dissociation de la citoyenneté et de la nationalité...). Les États-Unis peuvent aussi chercher à élargir le domaine de compétence de l'OTAN, historiquement réduit à la sécurité militaire de l'Europe, pour promouvoir une politique de sécurité énergétique de l'Europe mais cela ne fait toujours pas des États-Unis un Empire au sens propre du terme. Certains considèrent ainsi que les États-Unis et la Chine seraient «impérialistes» mais Jean-Baptiste Duroselle, historien spécialiste des relations internationales a cependant rappelé qu'«on se souvient que le mot «impérialisme», à la différence du mot «empire», est très récent. Le dictionnaire de Littré donne seulement «impérialisme», avec deux définitions : partisan du Saint Empire, ou partisan de la dynastie napoléonienne. Aussi, l'idée d'un impérialisme dont l'essence serait économique est-elle récente. Elle date de l'auteur américain Conant en 1896, de Hobson (*Imperialism, a study*<sup>11</sup>) en 1902, et surtout de Lénine, (*L'Impérialisme, stade suprême du capitalisme*<sup>12</sup>) en 1916 :

«Si l'on admet, comme l'histoire le montre sans cesse davantage, que l'investissement à l'étranger et la conquête territoriale sont deux phénomènes en général *séparés*, il reste que les puissances qui investissent se donnent les moyens de la *diplomatie dissymétrique* [...]. Ma conclusion provisoire est que l'impérialisme économique a souvent de graves conséquences *économiques* sur la vie des États pauvres, le marché mondial recherchant les cultures productives au détriment des cultures

---

10 Pierre RENOUVIN, Jean-Baptiste DUROSELLE, *Introduction à l'histoire des relations internationales*, Paris, Armand Colin, 1964, rééd. Paris, Pocket, 2007, p. 153.

11 John Atkinson HOBSON, *Imperialism, A study*, Londres, James Nisbet & C<sup>o</sup>, 1902.

12 Vladimir Ilitch LÉNINE, *L'impérialisme, stade suprême du capitalisme*, Pétrograd, 1917, rééd. Paris, Éditions sociales, 1971.

nutritives ; mais que ses conséquences *politiques* ne sont pas assez contraignantes pour qu'on parle d'empire clandestin, ou de néo-colonialisme tout-puissant. »<sup>13</sup>

Au cœur des enjeux géopolitiques, les États-Unis et la Chine ont parfaitement compris l'intérêt de contrôler leurs actifs stratégiques, en particulier dans les secteurs de l'énergie et de la défense. Il est en effet crucial de rappeler que « dans un monde en profonde mutation, l'une des rares constantes géopolitiques qui perdure est le lien étroit entre énergie et défense »<sup>14</sup>. Le rôle primordial de l'énergie est si bien compris des États-Unis et de la Chine que ces puissances sont capables, malgré leurs antagonismes, de se mettre d'accord pour acquérir conjointement à un prix dérisoire une compagnie pétrolière et gazière française<sup>15</sup> filiale de l'ancienne société nationale chargée de l'achat, du transport et de la distribution de gaz en France. Même si cette société était pour partie détenue par la puissance publique, cette transaction reçut la bénédiction du ministère des finances. C'est ainsi que des fonds d'investissement américains<sup>16</sup> et chinois<sup>17</sup> ont repris une société française, une acquisition par ailleurs largement financée par des banques françaises, pour ensuite fermer le siège installé à Paris et faire disparaître un écosystème pourvoyeur d'emplois en France. La crise ukrainienne rappela quelques années plus tard à quel point il aurait été précieux de conserver un actif générant des emplois, des revenus très importants lorsque les cours sont élevés et enfin un atout pour l'indépendance énergétique de la France. Il est inutile d'accuser des fonds d'investissement américains et chinois d'exercer leur métier alors que les autorités françaises se sont chargées de démanteler elles-mêmes les atouts industriels français. Dans la continuité du dépeçage d'Alstom et de Technip, l'écosystème politique libéral parisien apporta encore une fois son concours au massacre de l'outil industriel français. La

---

13 Jean-Baptiste DUROSELLE, *Tout Empire périra – Théorie des relations internationales*, Malakoff, Armand Colin, 1992, 346 p., p. 298-299.

14 Philippe SÉBILLE, Présentation géopolitique à l'occasion d'une conférence sur les marchés du gaz naturel liquéfié organisée conjointement par l'*Association of International Petroleum Negotiators* ou AIPN ([www.aipn.org](http://www.aipn.org)) et Evolen ([evolen.org](http://evolen.org)), Paris, le 9 avril 2019.

15 Engie Exploration & Production International aujourd'hui Neptune Energy, [www.neptuneenergy.com](http://www.neptuneenergy.com).

16 Carlyle, [www.carlyle.com](http://www.carlyle.com).

17 China Investment Corporation, [www.china-inv.cn](http://www.china-inv.cn).

destruction de l'industrie et des grandes entreprises françaises est en effet devenue la marque des gouvernements libéraux des dernières décennies.

### **Sanctions et extraterritorialité du Droit : États-Unis, Union européenne, Royaume-Uni et France**

Les États ont traditionnellement eu recours à des sanctions, qu'il s'agisse de mesures militaires propres au temps de guerre ou bien d'embargos imposés, par un ou plusieurs États, à un ou plusieurs autres États. Une organisation internationale comme l'Organisation des Nations unies (ONU) peut aussi être amenée à prendre des sanctions comme ce fut par exemple le cas avec la Libye. La logique des sanctions n'est donc pas nouvelle, que l'on pense par exemple au blocus continental imposé par Napoléon dans l'Empire français en 1806, une sanction économique supranationale, pour priver le Royaume-Uni de sa capacité d'exporter sur le continent.

En 1996, deux lois américaines donnaient la capacité aux États-Unis de sanctionner dans certaines conditions les entreprises, américaines ou non, investissant en Iran ou en Libye (*Iran and Libya Sanctions Act* dite loi d'Amato-Kennedy) ou à Cuba (*Cuban Liberty and Democratic Solidarity Act* dite Loi Helms-Burton). Ces lois imposaient *de facto* la loi des États-Unis à des entités non américaines. Il est évident que ces sanctions sont par nature « extraterritoriales » puisqu'elles concernent des États, des personnes morales ou physiques ou des groupes, terroristes par exemple, opérant en dehors d'une juridiction précise et dont les actifs peuvent être concernés par les sanctions. C'est pour cette raison que des banques françaises comme la Société générale ou BNP Paribas durent payer des amendes pour non-respect de ces lois extraterritoriales, ne pouvant se permettre de subir des conséquences qui seraient encore plus nuisibles à leurs activités.

Le *Foreign Corrupt Practices Act* (FCPA) est un autre bon exemple de loi américaine extraterritoriale votée en 1977 pour lutter contre la corruption d'agents publics à l'étranger. L'usage du dollar peut même être considéré comme suffisant pour retenir une charge contre une personne physique ou morale. C'est en étant concerné par cette dernière loi que le Français Frédéric Pierucci, cadre d'Alstom,

s'est fait arrêter aux États-Unis dans le cadre d'un paiement par sa société de pots de vin à des intermédiaires pour obtenir un contrat en Indonésie. Cette douloureuse expérience a été racontée dans *Le piège américain*<sup>18</sup> et fait toucher du doigt la façon dont une société française a « sacrifié » un de ses employés. Quelques décennies après le FCPA, le Royaume-Uni s'est doté d'un outil similaire avec le *UK Bribery Act* en 2010. La France a suivi en se dotant d'un dispositif équivalent avec la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique dite « Sapin 2 » en 2016. La France dispose ainsi d'une extraterritorialité de son Droit.

Il convient de noter que l'Union européenne s'est dotée des mêmes outils et entrepris de nombreuses sanctions à travers sa politique étrangère et de sécurité commune (PESC). Ciblant des gouvernements, des personnes morales, des personnes physiques ou des groupes de personnes physiques, l'Union européenne s'est dotée des mêmes outils que les États-Unis d'Amérique. Une organisation supranationale peut ainsi prendre des sanctions comme c'est le cas actuellement par exemple avec les intérêts russes en interdisant l'importation de charbon russe, l'interdiction de faire entrer de bateaux russes dans les ports de l'Union européenne ou bien le gel, la saisie ou la confiscation des avoirs de personnes physiques. Ceci fut détaillé par le Conseil de l'Union européenne dans les Principes de base concernant le recours aux mesures restrictives en 2004 et la Mise à jour des meilleures pratiques de l'Union européenne en ce qui concerne la mise en œuvre effective de mesures restrictives (sanctions) en 2018.

En conclusion, il apparaît clair que le recours à des sanctions, qu'il s'agisse de l'ONU ou de l'Union européenne ou bien du FCPA, du *UK Bribery Act* ou de la loi Sapin 2 n'indique en rien que l'entité qui impose une sanction est une organisation internationale, c'est-à-dire un groupe d'États, un Empire (Union européenne...) ou une Nation (Royaume-Uni, France...). Il peut en revanche être noté que ces sanctions auront d'autant plus de poids qu'elles seront le propre d'un État qui a son Droit propre et sa monnaie comme le démontrent la Nation américaine ou l'Empire de l'Union européenne.

---

18 Frédéric PIERUCCI avec Matthieu ARON, *Le piège américain*, Paris, JC Lattès.

## **Les sanctions extraterritoriales, outil de pression des États-Unis : l'exemple de Nord Stream 2**

Le projet de gazoduc Nord Stream 2 a pour objet d'expédier du gaz russe sur 1 200 kilomètres par la mer Baltique jusqu'en Allemagne. Détenu par la société gazière russe Gazprom, ce gazoduc suit le tracé du gazoduc Nord Stream 1 opérationnel depuis 2012. Le projet Nord Stream 2 a coûté près de dix milliards d'euros et a été financé partiellement par des sociétés privées à l'instar la société gazière française Engie.

Le Président américain Donald Trump, convaincu de la nécessité d'affranchir autant que possible l'Allemagne du gaz russe, signa une loi du Congrès américain pour imposer des sanctions sur des acteurs du projet. Ne pouvant se permettre des conséquences désastreuses comme la saisie de ses actifs aux États-Unis, la société néerlandaise Allseas chargée de poser le gazoduc en mer dû par exemple arrêter ses travaux maritimes.

Invoquant la sécurité énergétique de l'Europe, le Congrès américain avait pour objet de poursuivre la logique de l'endiguement (*containment*) pour priver la Fédération de Russie de revenus liés aux achats de gaz mais aussi éviter d'éviter le contournement (*circumvention*) de l'Ukraine, pays très allié aux États-Unis. Invoquant aussi la sécurité énergétique de l'Europe, le gouvernement allemand s'est battu pour mener à terme le projet actuellement terminé puisqu'il est même rempli de gaz sous pression. L'attaque de l'Ukraine semble avoir eu raison de ce projet. Sous sanctions américaines depuis le début de la guerre, Engie ne peut maintenir de relations avec la société portant le projet de gazoduc et reste exposée à un risque de crédit de près d'un milliard d'euros si la société déposait le bilan et ne pouvait par conséquent rembourser le prêt consenti par la filiale suisse de la société française, une entité basée dans le canton de Zoug puisque le monopole bancaire français ne permet pas à une entité non bancaire de prêter comme une banque de l'argent de manière habituelle. Devenus premiers producteurs mondiaux de gaz naturel liquéfié (GNL), les États-Unis peuvent aujourd'hui exporter en Europe plus de cargaisons de GNL en France métropolitaine par exemple (des capacités de regazéification sont disponibles en Méditerranée, Atlantique et Mer du Nord) pour remplacer partiellement ou totalement le manque de gaz importé de Russie.

Touchant par exemple les actifs détenus par les sociétés françaises implantées aux États-Unis ou bien les facilités bancaires proposées par les banques américaines à ces mêmes sociétés, les sanctions extraterritoriales ne sont supportables que par un nombre très restreint d'entreprises. Seules les sociétés qui n'ont aucun lien avec les États-Unis d'Amérique, qui n'y ont pas d'actifs, qui n'utilisent pas le dollar ou bien qui peuvent se passer du financement des banques américaines peuvent travailler: Il y a donc bien peu d'acteurs en mesure de travailler dans ces conditions.

### **L'OTAN : Outil de puissance de la Nation américaine autre que l'Empire**

Séparées par l'Atlantique, les Nations héritières de la tradition européenne se rassemblèrent au sein d'une communauté de Culture occidentale en se nourrissant de la culture classique, chrétienne mais aussi judaïque. Il convient en effet de noter que, au moment où le conflit en Ukraine est au cœur de l'actualité, que des millions de Juifs, entre autres ukrainiens, choisirent les États-Unis d'Amérique pour fuir les persécutions entreprises par les Empires centraux, en particulier allemands, mais aussi russe et soviétique... La lecture du livre d'André Kaspi<sup>19</sup>, spécialiste de l'histoire des États-Unis, est d'ailleurs très éclairante pour comprendre le judaïsme nord-américain. Le monde occidental ne peut ainsi se comprendre sans avoir à l'esprit que les plus grandes communautés juives en dehors d'Israël sont aux États-Unis, en France et au Royaume-Uni.

Après la Deuxième guerre mondiale, douze pays, deux nord-américains et dix européens, signèrent le traité de l'Atlantique Nord pour mettre en place une organisation politico-militaire. C'est ainsi que naquit l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) qui comprenait un système de sécurité collectif destiné à faire face à la menace soviétique. L'Alliance rassemble aujourd'hui des Nations libres héritières de la civilisation européenne, à l'exception de la Turquie héritière de la civilisation de l'islam. La politique indépendante de la France heurtait cependant celle de l'OTAN qui souhaitait conserver

---

19 André KASPI, *Les juifs américains, ont-ils réellement le pouvoir qu'on leur prête ?*, Paris, Plon, 2008.

une partie du contrôle des forces militaires françaises, conduisant le général de Gaulle à prendre la décision de quitter le commandement militaire intégré en 1966. Ce dernier ne quitta cependant pas l'organe politique de l'Alliance, fidèle aux Alliés et à la coopération Atlantique. Cette organisation politique et militaire permit à la France de bénéficier néanmoins d'un équilibre des forces pendant la guerre froide qui, en complément de la détention de l'arme nucléaire, entraîna une longue période de paix relative, il est vrai émaillée de plusieurs conflits dans les espaces coloniaux des Nations occidentales et dans les Balkans.

Lorsque la menace socialiste soviétique s'estompa, l'Alliance perdit théoriquement sa raison d'être originelle mais elle survécut comme seule organisation militaire internationale qui fonctionne vraiment puisque la défense des Nations européennes au sein de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) créée en 1954 ne tint jamais un grand rôle. En dehors de l'OTAN, les autres organisations militaires qui fonctionnèrent entre pays européens furent celles des Empires qui avaient conquis des Peuples et des Nations à l'image de l'Armée de l'Empire romain, de la Grande Armée de l'Empire français de Napoléon, de l'armée du Troisième Empire allemand d'Hitler ou bien de l'armée de l'Empire soviétique. À la fin de la Guerre froide, l'organisation atlantique évolua en nouant des alliances avec des Nations de l'ancienne Union soviétique via le Partenariat pour la paix en 1994 ou bien avec la fédération de l'Union européenne via l'Identité européenne de sécurité et de défense en 2002.

Contrairement à la fédération supranationale de l'Union européenne, l'Alliance atlantique est par nature une organisation politique et militaire qui respecte la liberté et la souveraineté des Nations. Si tel n'était pas le cas, les États-Unis n'en seraient probablement pas membre. La preuve de cette liberté est que l'on peut facilement se retirer de l'Alliance, ou bien d'un organe particulier de l'Alliance, alors que la fédération de l'Union européenne a été conçue pour qu'il soit très difficile d'en sortir comme l'a montré l'exemple du Royaume-Uni. C'est toute la différence entre la liberté et la soumission.

L'OTAN devint une organisation poursuivant à plusieurs reprises des objectifs éloignés de sa mission d'origine de défense des Nations occidentales, celle qui pourtant avait fait son succès face à la menace soviétique. Les États-Unis étant le contributeur majeur de l'OTAN, la tentation d'utiliser l'Alliance au profit de la politique étrangère

américaine plutôt qu'à la défense de l'ensemble des Nations fut bien grande. S'écartant de sa vocation de soutien de ses membres contre des menaces extérieures, l'Alliance démembra la Serbie et fit de cette triste besogne un symbole de la nocivité potentielle de l'OTAN. Appuyant l'entreprise de destruction de la Serbie, la responsabilité des gouvernements français ne doit pas être oubliée. Le point culminant fut atteint en 1999 lorsque l'OTAN bombarda celle qui avait été l'alliée de la France durant la Première guerre mondiale pour faire d'une de ses régions, le Kosovo, un État indépendant. Les résultats prévisibles ne se firent pas attendre. Ce «péché originel» de l'OTAN post-Guerre froide abîma durablement l'image de l'Alliance aux yeux des Nations du monde.

D'une manière générale, les difficultés viennent du fait que les objectifs de nombreuses guerres contemporaines ne sont pas toujours clairs. L'incompréhension des opinions publiques, au sein même des États qui engagent ces opérations militaires, l'a démontré au moment des conflits en Irak, en Libye ou en Syrie. L'intervention en Irak en 2003 a profondément déstabilisé le Levant et le Moyen Orient avec pour conséquence de renforcer un islam radical dont la France subit directement les effets. De la même manière, l'intervention de l'OTAN en 2011 en Libye, faisant suite à une résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies et dans laquelle la France a joué un rôle majeur, entraîna un véritable chaos. Les opérations militaires ont cependant été parfaitement menées par les armées françaises et l'OTAN grâce à une excellente articulation des moyens militaires dans les trois dimensions, c'est-à-dire sur terre, sur mer et dans les airs.

## **Conclusion**

Le fait que les États-Unis soient puissants n'en font pas un Empire. Le fait que les États-Unis se soient dotés d'outils de puissance avec l'extraterritorialité de leur Droit, comme le développèrent plus tard l'Union européenne, le Royaume-Uni ou la France n'en font pas non plus un Empire. Le rôle prépondérant des États-Unis dans l'OTAN n'en fait pas plus un Empire. Ne répondant pas aux caractéristiques propres aux Empires énoncées plus haut les États-Unis ne sont pas un Empire ; au contraire, la Chine en est un, même si la proportion de Hans en fait une entité politique tendant vers la Nation plus que vers l'Empire.

L'historien et spécialiste des relations internationales Jean-Baptiste Duroselle, auteur de *Tout Empire Périra*, pensait que l'on ne peut parler à propos des États-Unis ni d'Empire ni «d'empire clandestin, ou de néo-colonialisme tout-puissant»<sup>20</sup>. Bien que les États-Unis interviennent militairement dans le monde depuis plus d'un siècle, la Nation américaine n'a cependant pas imposé, à l'instar de l'Empire soviétique ou de l'Empire de l'Union européenne, une citoyenneté impériale aux pays conquis. L'Empire de l'Union européenne s'étend pour sa part indéfiniment et considère qu'«est citoyen de l'Union toute personne ayant la nationalité d'un État membre» comme le précise l'article 9 du Traité sur l'Union européenne signé en 1992 et aujourd'hui repris dans l'article 20 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) signé en 2007. Un Français est citoyen de la Nation française mais aussi de l'Empire de l'Union européenne. Cela suppose la soumission aux lois de l'Empire. Il n'en est absolument pas de même pour les États-Unis.

Comme l'explique l'auteur de cet article dans son ouvrage *La Nation face à l'Empire* publié en 2021 et réédité en 2022, «les États-Unis sont peut-être une «hyperpuissance nationale» mais certainement pas une «hyperpuissance impériale» puisqu'ils ne sont pas un Empire. Face aux États-Unis, l'Empire de l'UE pourrait être pour sa part qualifié d'«hypo-puissance impériale».

---

20 Jean-Baptiste DUROSELLE, *Tout Empire périra – Théorie des relations internationales*, Malakoff, Armand Colin, 1992, 346 p., p. 298-299.



## UKRAINE : VERS UN NOUVEL AFFRONTLEMENT DES EMPIRES ?

Emmanuel LYNCH\*

**L**a nation ukrainienne a développé une identité propre, en particulier sur le plan religieux comme le montre le rattachement ancien de l'Église gréco-catholique d'Ukraine à l'Église catholique romaine par l'acte d'union de Brest-Litovsk en 1596. Pour autant, l'Ukraine est aussi une terre qui sépare. Une partie des Ukrainiens s'est tournée historiquement vers le monde catholique et latin tandis qu'une autre partie s'est tournée vers le monde orthodoxe et russe, sans oublier la place prépondérante qu'occupait le judaïsme dans l'histoire de l'Ukraine.

L'Empire russe qui prit possession de l'Ukraine au XVIII<sup>e</sup> siècle était symbolisé par l'aigle bicéphale, le même aigle qui représentait l'Empire byzantin et le Saint Empire romain germanique. Lors de la dislocation de l'Empire soviétique, la fédération de Russie reprit le symbole de l'aigle bicéphale, celui de l'Empire russe. La Fédération de Russie, ce nouvel « Empire rétréci », entreprit alors de sécuriser ses « marches » comme le firent souvent les Empires. Ossétie du Sud, Abkhazie, Crimée et maintenant reconnaissance de la République populaire de Donetsk et de la République populaire de Lougansk, l'Empire russe s'étend de nouveau. En effet, qu'il s'agisse de l'aigle

---

\*

bicéphale russe, de l'aigle monocéphale napoléonien ou bien du croissant ottoman, les Empires semblent considérer l'Ukraine comme leur proie.

En France, le 1<sup>er</sup> mars 2022 à l'Assemblée nationale, Florence Parly, ministre des Armées, déclarait à propos de la guerre en Ukraine : « Soit l'Europe fait face, soit elle s'efface. » De quelle Europe parle-t-on ? Quelle est cette Europe lorsqu'elle est prise au sens de l'Union européenne et qu'il ne s'agit pas de la communauté d'histoire et de culture du même nom ? Puisqu'un État a pour caractéristique propre de faire les lois, ce que fait l'Union européenne, cette Europe-là ne serait-elle pas un État, plus particulièrement fédéral et supranational ? Et si cet État fédéral supranational de l'Union européenne répondait aux caractéristiques d'un Empire ? Voter les lois, rendre la justice, battre monnaie... il ne manquait plus que des capacités guerrières pour conférer à ce nouvel État l'ensemble des attributs de la souveraineté. En voulant financer et livrer des armes à l'Ukraine pour résister à l'agression de l'Empire russe, par la voix d'Ursula von der Leyen, Présidente de la Commission européenne, ou de Josep Borrell, Haut représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, l'Union européenne franchit un cap. Vu de Moscou, cet Empire de l'Union européenne obtient en tous cas toujours plus de prérogatives puisque, au-delà de ses nouvelles responsabilités dans le domaine de la santé acquises durant la crise sanitaire, il semble rassembler aujourd'hui l'ensemble des prérogatives régaliennes.

Il semble clair que le problème de l'Ukraine tend à ressurgir à chaque fois que l'équilibre européen change mais, ne faudrait-il pas se demander si les ambitions expansionnistes de l'Empire de l'Union européenne, ne reposant pas par nature sur une logique d'équilibre des puissances, pourraient compromettre une résolution durable du conflit ukrainien.

## **L'Ukraine, une terre de passage depuis l'Antiquité**

La terre d'Ukraine vit passer de l'Antiquité à l'époque médiévale de nombreux peuples migrants venus d'Asie centrale et d'Europe du Nord. Les Cimmériens furent probablement le premier peuple à s'établir durablement et marquèrent ainsi une première séquence de l'histoire de l'Ukraine. Les Scythes, venus d'Asie centrale, créèrent

un grand Empire et prirent la terre des Cimmériens. Des Grecs installèrent par la suite des villes commerçantes sur les côtes de la mer Noire. Un autre peuple venu d'Asie centrale, les Sarmates, prit alors le contrôle de terres scythes. Engagés dans de grandes migrations, les Slaves arrivèrent en Ukraine et se séparèrent en trois grands groupes linguistiques, les Grands-Russes, les Ukrainiens et les Biélorusses qui s'organisèrent plus tard en États. Autour des VII<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles, une partie de l'Ukraine fut conquise par l'Empire des Khazars turcophones dont la particularité était que l'élite de ce peuple s'était convertie au judaïsme. Au IX<sup>e</sup> siècle, des marchands vikings, les Varègues, auraient soutenu les Slaves d'Ukraine pour prendre Kiev aux Khazars sous les ordres de leur chef Oleg. Un siècle plus tard, sous le règne de Vladimir qui avait épousé une princesse byzantine, le peuple se convertit au christianisme. Ce lien avec l'Empire romain d'Orient éloigne alors l'Ukraine des Slaves catholiques de Pologne et marque une fracture entre un monde occidental latin et un monde oriental devenu orthodoxe. L'arrivée des hordes mongoles soumit alors l'Ukraine à ceux qui furent aussi appelés Tatars. Luttant contre ces derniers, les Polonais et les Lituaniens prirent possession de l'Ukraine. En 1569 l'Union de Lublin entre le royaume de Pologne et le grand-duché de Lituanie donna naissance à la République des Deux Nations qui rassemblait de nombreuses nationalités. Recouvrant une grande partie de l'Ukraine d'aujourd'hui, ce grand État se disloqua progressivement au XVII<sup>e</sup> siècle et, après les « guerres cosaques », la nation ukrainienne se sépara de la Pologne pour s'allier à la Moscovie, ancienne dénomination de l'Empire russe. Sur une carte datée de 1701 et réalisée par Guillaume de l'Isle, géographe du Roi de France, l'Ukraine est indiquée au nord de la « Petite Tartarie », possession de la Turquie qui courait le long de la mer Noire. En effet, l'Empire ottoman avait pris le contrôle des bords de la mer Noire à la fin du XV<sup>e</sup> siècle.

### **L'Ukraine, une nation devenue la proie des Empires**

L'Empire russe se partagea progressivement la République des Deux Nations, en particulier les terres appartenant à la couronne de Pologne qui recouvraient peu ou prou l'Ukraine actuelle jusqu'à sa disparition en 1795. Le tsar Pierre le Grand puis la tsarine Catherine II n'eurent en effet de cesse que d'asservir l'Ukraine pendant le siècle

des Lumières. L'Empire russe qui prit possession de l'Ukraine était symbolisé par l'aigle bicéphale, le même aigle qui représentait l'Empire byzantin et le Saint Empire romain germanique. Symbolisé par l'aigle monocéphale, l'Empire français de Napoléon, en guerre avec l'Empire russe du tsar Alexandre I<sup>er</sup> au début du XIX<sup>e</sup> siècle, avait lui aussi voulu créer une « marche » d'Empire. Et c'est dans le cadre de l'invasion de la Russie qu'il souhaitait créer une entité politique en Ukraine, la Napoléonide, dont il conserverait le contrôle. Après la retraite de l'Empire français, l'Ukraine disparut en tant qu'entité politique indépendante pour renaître en 1917 au moment de la chute de l'Empire tsariste. Après la signature du traité de Brest-Litovsk par les Empires centraux et la République bolchévique, l'Empire allemand envahit l'Ukraine mais une succession d'événements aboutit à la Paix de Riga (1921) où l'action déterminante de la France avait permis à la jeune république socialiste soviétique de fixer la frontière occidentale de l'Ukraine. Qu'il s'agisse de l'aigle bicéphale russe, de l'aigle monocéphale napoléonien ou bien du croissant ottoman, les Empires semblent considérer l'Ukraine comme leur proie. La république socialiste soviétique d'Ukraine fut néanmoins absorbée par l'Empire soviétique en 1922 et vit son territoire agrandi par des terres provenant de la Pologne (Galicie orientale) et de la Russie (Crimée). Lors de la dislocation de l'Empire soviétique, la fédération de Russie reprit le symbole de l'aigle bicéphale, celui de l'Empire russe. La Fédération de Russie, ce nouvel « Empire rétréci », entreprit alors de sécuriser ses « marches » comme le firent souvent les Empires. Ossétie du Sud, Abkhazie, Crimée et maintenant reconnaissance de la République populaire de Donetsk et de la République populaire de Lougansk, l'Empire russe s'étend de nouveau.

### **L'Ukraine serait-elle une terre que la Russie voit comme un moyen de « contenir » un Empire européen en développement ?**

Le propre d'un Empire est en effet de posséder un gouvernement commun à plusieurs peuples et nations, séparant par conséquent la citoyenneté de la nationalité (la citoyenneté soviétique se distinguait de la nationalité Russe par exemple). L'Empire repose souvent sur un espace conquis et tend à s'étendre géographiquement. Par ailleurs, les Empires

sont porteurs d'une idéologie généralement traduite par une « mission universaliste et une promesse d'éternité »<sup>1</sup>. Avec le traité de Maastricht, l'appartenance à l'Empire de l'Union européenne fut confirmée par une nouvelle citoyenneté. Comme il est mentionné sur la couverture de son passeport, un Français a la « double citoyenneté » puisqu'il est citoyen de la nation française mais aussi citoyen de l'Empire de l'Union européenne. L'Union européenne est en effet une construction politique qui se situe au-dessus des nations et donne une citoyenneté commune à ses ressortissants. L'Empire soviétique avait procédé de la même manière avec une citoyenneté au niveau de l'Empire soviétique et une « nationalité » pour chaque peuple. La comparaison entre l'Empire soviétique et l'Empire de l'Union européenne est saisissante sur ce point. L'Union européenne repose sur des traités supranationaux qui ont institué un parlement pour voter des lois et que l'on pourrait nommer ironiquement la « Diète de Strasbourg » (la Diète d'Empire était dans le Saint Empire romain germanique une sorte de parlement), une cour pour rendre la justice (la Cour de justice de l'Union européenne ou CJUE) ou encore une banque pour émettre de la monnaie au niveau de la fédération (la banque centrale européenne ou BCE). Faire les lois, rendre la justice, battre monnaie... il ne manquait plus que des capacités guerrières pour conférer à ce nouvel État l'ensemble des attributs de la souveraineté. En voulant financer et livrer des armes à l'Ukraine pour résister à l'agression de l'Empire russe, par la voix d'Ursula von der Leyen, Présidente de la Commission européenne, ou de Josep Borrell, Haut représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, l'Union européenne franchit un cap. Vu de Moscou, cet Empire de l'Union européenne obtient en tous cas toujours plus de prérogatives puisque, au-delà de ses nouvelles responsabilités dans le domaine de la santé acquises durant la crise sanitaire (commandes groupées de vaccins ou mise en place d'un « certificat COVID numérique de l'Union européenne » alors que la politique de santé relevait auparavant presque uniquement des États-membres), il semble rassembler aujourd'hui l'ensemble des prérogatives régaliennes. Conformément à la logique impériale, l'Union européenne continue à s'étendre géographiquement et semblerait vouloir s'étendre au-delà de ses frontières actuelles comme en témoigne le soutien de responsables

---

1 Jean-Louis VAN REGEMORTER, in Jean TULARD, *Les empires occidentaux, de Rome à Berlin*, Paris, Presses universitaires de France, 1997, p. 140.

politiques de plusieurs responsables politiques au sein de l'Union européenne au dépôt de candidature de l'Ukraine, de la Géorgie ou de la Moldavie.

### **L'Ukraine, une terre vue par les nations thalassocratiques comme un moyen de « contenir » l'Empire russe**

Le cardinal de Richelieu, ministre de Louis XIII, avait mis son talent à promouvoir un ordre européen fondé sur l'équilibre des puissances. Les traités de Westphalie matérialisaient cette ambition conformément à l'esprit des Bourbons de France. Signés en 1648 à Münster et à Osnabrück, marquant la fin de la guerre de Trente Ans et de la guerre de Quatre-Vingts Ans, ces traités, avaient instauré un nouvel équilibre politique en Europe. Dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, Richelieu et Mazarin avaient imposé le « système westphalien » contre le « système impérial » parce que « les empires n'ont pas intérêt à opérer au sein d'un système international : ils aspirent à *être* le système international »<sup>2</sup>. De fait, l'équilibre des forces « a rarement été mis en place dans l'histoire des hommes. Le continent américain n'en a jamais fait l'expérience, pas plus que le territoire de la Chine contemporaine depuis la fin de la période des Royaumes combattants, il y a plus de deux mille ans. Pour la majeure partie de l'humanité, et durant les plus longues périodes de l'histoire, l'empire a été le modèle type de gouvernement. [...] Les empires n'ont que faire de l'équilibre des forces. »<sup>3</sup>

Durant le siècle des Lumières, des philosophes libéraux, précurseurs de la Révolution, voulurent mettre à terre la politique d'équilibre des puissances. Séduits par le libéralisme de Frédéric II, un roi appartenant à la maison des Hohenzollern, Voltaire et ses amis ne comprirent pas que la politique conquérante de la Prusse, révélée par l'annexion de la Silésie, était un véritable danger. Soutenue par les philosophes libéraux, la Prusse, littéralement le Peuple balte des « presque russes », devint un État bien trop puissant au sein du Saint Empire. C'était là une trahison de l'esprit des traités de Westphalie qui avaient le mérite d'empêcher qu'un État allemand ne s'étende à l'ensemble du

---

2 Henry KISSINGER, *Diplomatie*, New York, Simon & Schuster, 1994, Trad. Paris, Fayard, 1996, p. 13.

3 *Ibid.*

Saint Empire. Les Lumières mettaient à terre la logique d'équilibre des puissances qui était la marque des Bourbons. Mais les philosophes libéraux préféraient courtiser un État prussien extrêmement militarisé en encourageant parallèlement les Français à détester l'Autriche. Ce fut finalement autour de la Prusse que se fit l'unité allemande. Dans les deux siècles qui suivirent, la France et l'Europe payèrent très cher l'idéologie des libéraux révolutionnaires.

Après que l'Empire de Napoléon eut incarné l'antithèse de l'esprit des traités de Westphalie, le retour des Bourbons permit de retrouver temporairement la logique d'équilibre des puissances, avec en particulier la création d'un État libre et indépendant en Belgique qui serait un tampon avec l'Allemagne. C'est cet équilibre qui fut promu par les nations thalassocratiques incarnées par la France et le Royaume-Uni mais aussi, par la suite, les États-Unis d'Amérique.

Répondant à la politique d'équilibre des puissances voulue par la royauté au XVIII<sup>e</sup> siècle, les ministres Choiseul ou Vergennes voyaient la question ukrainienne comme un moyen de pression sur la Russie, une façon de « contenir » l'Empire russe, une politique proche de celle de l'endiguement ou du *containment* théorisée deux siècles plus tard par les États-Unis d'Amérique. L'Ukraine semble aussi avoir représenté historiquement une faiblesse ou un « talon d'Achille » de « l'Empire de Russie » comme le nomme un atlas français de géographie militaire au XIX<sup>e</sup> siècle.

Il convient ici de rappeler que le traité de l'Atlantique nord vit le jour en 1949 dans le contexte de la « guerre froide ». Destiné à assurer la sécurité de ses membres, l'OTAN est une alliance politique dotée d'un commandement militaire qui permet de bénéficier d'une structure militaire opérationnelle, chaque participant décidant de son niveau d'implication. À l'exception du Groupe des plans nucléaires, la France a rejoint en 2008 le commandement militaire qu'elle avait quitté en 1966. Contrairement à l'Union européenne, l'Alliance atlantique n'est pas un État puisqu'elle n'a pas la prérogative de faire les lois, l'attribut essentiel d'un État. Elle n'est pas non plus un Empire puisqu'elle ne sépare pas la question de citoyenneté de la nationalité, ne possède pas de parlement pour faire les lois de l'Empire, ni de cour de justice ou encore de banque centrale destinée à émettre une monnaie commune. Il est évident que les États-Unis d'Amérique, le membre ayant le budget de défense le plus élevé, y occupent cependant une place centrale.

Par la bouche de son secrétaire général, Jens Stoltenberg, l'OTAN a d'ailleurs récemment dénoncé une guerre lancée par la Russie mais souligné que l'Alliance n'interviendrait pas en Ukraine.

## **L'Ukraine, un espace de transition**

La nation ukrainienne a développé une identité propre, en particulier sur le plan religieux comme le montre le rattachement ancien de l'Église gréco-catholique d'Ukraine à l'Église catholique romaine par l'acte d'union de Brest-Litovsk en 1596. Pour autant, l'Ukraine est aussi une terre qui sépare. Une partie des Ukrainiens se tourne vers le monde historiquement catholique et latin tandis qu'une autre partie se tourne vers le monde orthodoxe et russe. Les différences entre slaves orientaux sont anciennes, en particulier sur le plan linguistique (russe, biélorusse, ukrainien). Les fractures culturelles montrent que ce pays est un espace de transition entre deux mondes.

L'image serait bien incomplète si l'on oubliait de mentionner que de nombreux Allemands, dans un mouvement de colonisation allemand en Europe connu sous le nom de *Drang nach Osten* (Marche vers l'est) avait permis l'installation de nombreuses communautés allemandes dans des terres slaves et orthodoxes. C'est d'ailleurs en faisant appel au mythe du *Drang nach Osten* propre à l'idéologie pangermaniste que le Troisième Empire allemand voulut s'étendre de nouveau vers l'est et justifia en 1938 et 1939 l'annexion de l'Autriche, des Sudètes, de la Bohême-Moravie et de Dantzig.

Il convient aussi de rappeler la place prépondérante qu'occupait le judaïsme dans l'histoire de l'Ukraine jusqu'à aujourd'hui. Aux juifs déjà présents en Ukraine se joignirent au Moyen Âge des juifs venus d'Europe occidentale, des Ashkénazes, nom qui fut associé par la suite aux juifs d'Europe centrale et orientale. Ces derniers subirent de nombreux pogroms dans l'Empire russe qui marquèrent à jamais la conscience de ce peuple. De nombreux juifs originaires d'Ukraine occupèrent par la suite des places importantes dans les appareils bolchévique et soviétique (Trotsky, Zinoviev...). Quelques décennies plus tard, le Troisième Empire allemand inaugura pendant la Deuxième Guerre mondiale ce qui devait devenir le pire génocide que l'histoire ait connu, une horreur apparue particulièrement en Ukraine (Shoah par balles...). De nombreux Ukrainiens de confession

juive partirent ensuite vers les États-Unis et le nouvel État d'Israël. À titre d'exemple, le chanteur Joe Dassin (*Et si tu n'existais pas, L'Été indien...*) appartenait par son père à une famille juive d'Odessa qui avait émigré aux États-Unis (la famille était ensuite repartie en Europe au début de la « chasse aux sorcières » maccarthyste).

## **Le rôle central de l'Allemagne dans le contexte actuel**

Le conflit actuel ne peut être analysé sans prendre en compte ce qui nourrit l'économie et la croissance dans le monde : l'énergie. L'Europe, pour environ un tiers de son approvisionnement, et spécialement de l'Allemagne sont actuellement dépendantes du gaz russe. Les grandes routes qui font entrer les immenses quantités de gaz russe en Europe passent par la mer Baltique via le pipeline *Nord Stream 1* pour arriver directement en Allemagne (le deuxième pipeline *Nord Stream 2* est terminé mais non utilisé, actuellement sous sanctions américaines). Le gaz russe arrive aussi en Europe par la Biélorussie et la Pologne, par l'Ukraine et la Slovaquie et par la mer Noire et la Turquie (pipelines *BlueStream* et *TurkStream*).

Ayant opéré le choix de renoncer au nucléaire, l'Allemagne a besoin de beaucoup de gaz et de charbon pour, entre autres, répondre au problème posé par l'intermittence de ses installations éoliennes ou solaires. C'est la raison pour laquelle, contrairement à la France, elle est un grand émetteur de dioxyde de carbone par habitant (4.6 tonnes métriques de CO<sup>2</sup> par habitant pour la France en comparaison de 8,6 pour l'Allemagne suivant la banque mondiale)<sup>4</sup>. Il convient de noter que l'Allemagne lutte farouchement contre le nucléaire français depuis longtemps et a d'une certaine manière « obtenu » la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim<sup>5</sup>. La filière électronucléaire française est pourtant d'un grand intérêt puisque, tout en étant « pilotable », c'est-à-dire indépendante de la présence de vent ou de soleil nécessaire à une grande partie des énergies renouvelables, elle a permis d'une part à la France d'être plus indépendante parce que moins gourmande en hydrocarbures que ses voisins et d'autre part de mieux préserver

---

4 [donnees.banquemondiale.org](https://donnees.banquemondiale.org)

5 Voir le rapport sur le suivi de la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim, Assemblée nationale, n° 4515, [www.assemblee-nationale.fr](http://www.assemblee-nationale.fr).

l'environnement en émettant peu de dioxyde de carbone. Le gouvernement français actuel a pourtant arrêté un projet phare de la recherche française, le réacteur nucléaire de quatrième génération *Astrid*, et démontré son peu d'intérêt pour une filière électronucléaire permettant pourtant, en complément des énergies renouvelables, de répondre aux enjeux contemporains<sup>6</sup>.

L'offensive militaire russe a entraîné une augmentation spectaculaire des prix du gaz décorrélés depuis près d'une dizaine d'années des prix du pétrole (le prix du gaz actuel résulte de l'équilibre entre l'offre et la demande en Europe alors qu'il était formulé auparavant principalement sur du pétrole et des produits pétroliers résultant par nature d'un équilibre entre l'offre et la demande mondiale mais « tordu » par les décisions du cartel de l'OPEP et des décisions de quelques autres grands producteurs participant à l'OPEP+ dont la Russie). Le prix du gaz dépend donc de la température en Europe (il faut plus de gaz pour se chauffer lorsqu'il fait froid), du vent en Europe (il faut plus de gaz lorsqu'il n'y a pas ou peu de vent sur l'Europe) ou bien de la géopolitique des grands fournisseurs de l'Europe en gaz, en particulier la Russie.

Au moment où il conviendrait justement d'être moins dépendant du gaz pour des raisons d'émissions de dioxyde de carbone, l'Allemagne s'est rendue encore plus dépendante du gaz russe en rejetant fermement la filière thermonucléaire. Cette immense « charge » énergétique, aujourd'hui très « carbonée », sous-tend sa puissance économique et ses exportations. Étant donné que le gaz russe représente, en dehors de la production européenne (principalement norvégienne, britannique et néerlandaise) et du gaz naturel liquéfié (GNL) regazéifié dans les terminaux européens, moins de la moitié des importations par gazoduc de l'Europe dont *Nord Stream 1* représente moins de cette moitié (*Nord Stream 2* pouvant cependant le doubler) en termes de volumes au moment où cet article est écrit, un « débranchement » de l'Allemagne au gaz russe mais aussi d'autres pays européens ne pourrait qu'être douloureux, au moins à court terme.

Soumis ou très influencés par la politique énergétique allemande, les responsables politiques français ont rendu leur pays toujours plus dépendant du gaz, et ceci sans compter les conséquences économiques

---

6 Voir le travail réalisé par *The Shift Project*.

de l'augmentation drastique des coûts d'approvisionnement comme l'ont montré les dernières semaines. Le gouvernement s'est dépêché de cacher à beaucoup les conséquences de cet « aventurisme énergétique » en bloquant les prix début novembre 2021 (les tarifs réglementés de gaz sont publiés chaque année au *Journal officiel* et sont indexés à des prix « hubs » comme le TTF – *Title Transfer Facility* néerlandais) qu'il faudra bien payer sous une forme ou sous une autre. Rarement un gouvernement français aura été aussi peu « stratège ».

Au-delà de sa désastreuse politique énergétique qu'elle invite ses voisins à embrasser, l'Allemagne semblerait, avec l'invasion de l'Ukraine, vouloir augmenter drastiquement son budget de défense mais aussi, par la voix de son ancienne ministre de la Défense Ursula von der Leyen, actuelle Présidente de la commission européenne, imposer une nouvelle stratégie militaire à l'Empire de l'Union européenne en envoyant des armes à l'armée ukrainienne. L'énergie et la défense sont deux éléments fondamentaux de la géopolitique. Souhaitant reprendre le contrôle de ces derniers et y associant sa puissance économique, l'Allemagne occupe par conséquent un rôle toujours plus important au sein de l'Empire d'une Union européenne qui semble devenir à maints égards un Empire à dominante toujours plus allemande.

Le Royaume-Uni œuvra comme la France à la promotion de la politique d'équilibre des puissances mais l'Allemagne s'y opposa autant qu'elle le put jusqu'à sa capitulation en 1945. Le développement de l'Empire de l'Union européenne permet néanmoins à l'Allemagne de renouer avec la logique de l'Empire. La différence notable est que la France s'est laissé absorber par ce nouvel Empire européen. La France semble en effet avoir renoncé à la politique d'équilibre des puissances pour renouer avec la logique impériale qui n'est pas dans sa nature. Le peuple britannique a pour sa part senti une menace qui explique entre autres le départ du Royaume-Uni de l'Empire de l'Union européenne qu'il avait pourtant peu « rejoint » en restant en dehors de l'espace Schengen et de la zone Euro.

## **Le problème de l'Ukraine tend à ressurgir à chaque fois que l'équilibre européen change**

L'histoire, la culture mais encore l'énergie ont des places prépondérantes pour comprendre les enjeux actuels mais aussi que la question ukrainienne revient sur le devant de la scène chaque fois que l'équilibre européen est modifié. Plusieurs éléments méritent probablement d'être à l'esprit pour trouver une solution politique conduisant à une paix durable :

En premier lieu, l'Ukraine est déchirée entre deux cultures. Empruntant largement au travail de Fernand Braudel dans sa *Grammaire de Civilisations*<sup>7</sup>, Samuel Huntington livre dès 1996 dans *Le Choc des civilisations*<sup>8</sup> son pronostique de scission de l'Ukraine. N'en déplaise à certains, le professeur d'histoire avait vu juste. Dans sa *Grammaire des civilisations*, Fernand Braudel distinguait d'ailleurs en 1963 plusieurs Civilisations européennes : *L'Europe, L'Amérique et L'Autre Europe : Moscovie, Russie, U.R.S.S.* Il est en tous cas assez clair que l'Ukraine est une terre marquant le passage de « l'Europe » à « l'autre Europe ». Il est par ailleurs frappant de voir à quel point une langue peut rassembler ceux qui la partagent mais aussi, dans le cas ukrainien, combien les différences de langues peuvent aussi séparer.

En deuxième lieu, le non-respect des accords de Minsk et les huit ans de guerre civile et de bombardements des républiques séparatistes, qui sembleraient avoir fait plus de dix mille morts, ne peuvent être ignorés. La tentation des autorités politiques de l'Ukraine et leur désir de rejoindre l'OTAN peuvent expliquer que la Fédération de Russie ait lancé une offensive militaire de grande ampleur. Et il n'est pas à exclure non plus que les autorités russes aient été désinhibées par le précédent introduit par la situation qui avait vu l'OTAN, outrepassant son rôle, bombarder en 1999 une Serbie appartenant au groupe slave méridional sans compter la violation du droit international en 2003 lors de l'invasion de l'Irak par une coalition menée par les États-Unis.

---

7 Fernand BRAUDEL, *Grammaire des civilisations*, Paris, Arthaud, 1987, rééd. Flammarion, Paris, 2013.

8 Samuel HUNTINGTON, *The Clash of Civilizations and the Remaking of World Order*, Cambridge, Massachusetts, États-Unis, Simon & Schuster, 1996, trad. fr. *Le Choc des civilisations*, Paris, Odile Jacob, 1997.

En troisième lieu, les aspects énergétiques, en particulier l’approvisionnement en gaz de l’Europe ainsi que les réseaux de transport de gaz traversant l’Ukraine et acheminant le gaz russe, sont un élément éclairant le conflit actuel. De plus, les terres agricoles de l’Ukraine ont historiquement été un enjeu des conflits visant à dominer cette région.

En quatrième lieu, l’Ukraine ne peut se comprendre sans étudier le judaïsme qui, des Khazars à aujourd’hui, occupe une place importante. Représentant d’ailleurs pour beaucoup un message d’espoir dans un pays dans lequel les juifs ont tant souffert, le Président de l’Ukraine Volodymyr Zelenski est d’origine juive. C’est la raison pour laquelle il semble que l’État d’Israël, l’État-nation du peuple juif comme l’a qualifié la Knesset en 2018, pourrait avoir une place particulière dans la résolution du conflit. C’est peut-être aussi la raison pour laquelle Vladimir Poutine a reçu début mars Naftali Bennett, le Premier ministre israélien, à Moscou.

En cinquième lieu, l’Ukraine fut souvent la proie des Empires, phénomène ancien et toujours actuel.

En sixième lieu, le rôle de l’Allemagne au sein de l’Empire de l’Union européenne est toujours plus important, faisant prendre à ce nouvel État fédéral supranational des prérogatives régaliennes toujours plus grandes. Historiquement, une Allemagne forte et armée, qui plus est au cœur d’un Empire, a toujours été une « force déstabilisatrice »<sup>9</sup> en Europe pour reprendre le terme du politologue américain George Friedman.

En septième lieu, il convient de prendre garde à ce que la logique impériale de l’Union européenne n’aggrave pas la situation actuelle, ce que semblerait montrer la décision de ce nouvel Empire d’apporter une réponse militaire au conflit ukrainien au nom de ses États-membres.

En conclusion, il semble être prioritaire de libérer la France de l’Empire de l’Union européenne, reconstituant *de facto* la France en tant qu’État, la France redevenant alors la puissance d’équilibre qu’elle n’aurait pas cessé d’être si une clique de fossoyeurs n’en avait pas décidé ainsi.

---

9 George Friedman, « The New Old Germany », in *Geopolitical Futures*, 1<sup>er</sup> mars 2022.

## **L'Ukraine, ancienne et nouvelle marche des Empires ?**

Le terme « marche » désigne historiquement une zone de transition entre deux dominations impériales. L'étymologie du mot « Ukraine » aurait d'ailleurs pour certains chercheurs un sens proche de « région frontière » ou de « marche ». S'il est clair que l'Ukraine est une marche pour l'Empire russe, il est possible de se demander dans quelle mesure elle ne serait pas aussi une marche d'un autre Empire en développement, celui de l'Union européenne. À maints égards, l'affrontement qui s'est cristallisé depuis le 24 février 2022 entre la Fédération de Russie et l'Union européenne fait penser à un affrontement entre deux Empires entrés dans une logique d'expansion territoriale. D'un côté un Empire russe qui reprend le contrôle de ses marches et de l'autre côté un Empire de l'Union européenne, tel qu'envisagé ci-dessus, dont l'Allemagne occuperait la place centrale. Si Vladimir Poutine semble clairement tenir le rôle du « tsar de toutes les Russies », un souverain dominant la « Grande Russie » (Fédération de Russie), la « Russie Blanche » (littéralement la Biélorussie) qu'il semble contrôler depuis quelques années, mais aussi l'Ukraine que la « Grande Russie » nommait autrefois la « Petite Russie », le « César » de l'Empire de l'Union européenne est pour sa part moins évident à identifier. Vladimir Poutine semble en tous cas faire revivre l'histoire de l'Empire russe et rappelle pour certains la politique d'extension territoriale entreprise par la tsarine Catherine II. Face à cet Empire russe, un Empire de l'Union européenne aux ambitions expansionnistes qui pourrait compromettre une résolution durable du conflit ukrainien. C'est la raison pour laquelle il convient de promouvoir une Europe des Peuples et des Nations libres plutôt qu'un nouvel Empire européen.

Le 20 janvier 1673, Vauban écrit à Louvois à propos des frontières de la France. Il considère que Louis XIV, afin d'assurer une meilleure protection du pays et finalement des pouvoirs qu'il y exerce, doit rectifier les limites du royaume pour mieux en assurer la défense au sein d'un « pré carré ».

Cet ouvrage offre des exemples de la construction patiente ou de la remise en question de la notion d'État, en passant par la redéfinition et la consolidation des frontières terrestres et maritimes du Portugal lors de la Reconquista, la mise en place d'un cadre juridique au Japon à l'époque d'Edo (1603-1867) avec des peines comme la bastonnade et le tatouage censées limiter la récidive, la reconnaissance de la qualité des produits tchécoslovaques après la fondation de la Tchécoslovaquie à la fin de la Grande Guerre, l'identité fragmentée du Sud-Tyrol au XX<sup>e</sup> siècle tiraillé entre influences germaniques et italiennes, la quête de reconnaissance des « Petits États insulaires en développement » au cours de ce même siècle, l'effacement puis la résurgence de la frontière pour le Rhin supérieur à la charnière des XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles, les enjeux entre pouvoir politique et influence religieuse à Chypre à la même époque, tandis que la place de la France au sein de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord interroge, que le Gabon intègre le Commonwealth, que les États-Unis cherchent à conserver leur « hyperpuissance » sur le monde et que la guerre en Ukraine qui a éclaté en 2014 se renforce en 2022.

Les États se construisent au fil du temps mais se trouvent confrontés à bien des aléas pour l'exercice des pouvoirs et l'intégrité de leurs frontières en raison d'enjeux stratégiques nationaux et internationaux.

Sous la direction de Ludovic LALOUX et de Romane MONNIER de l'Université polytechnique Hauts-de-France à Valenciennes, l'ouvrage comprend les contributions de Raphaël CHAUVANCY, Marcela EFMERTOVÁ, Maki FUKUDA, Judite GONÇALVES DE FREITAS & João CASQUEIRA CARDOSO, Aleksandr KATAMADZE, Martial LIBERA, Emmanuel LYNCH, Loïc-Rodney NGAMILOLO et François VUILLEMIN.



Prix public : 22 euros

